

## Avis adopté

Séance plénière du 26 mars 2024

### *Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements*

#### **Déclaration du groupe des Outre-mer**

La France vieillit mais elle n'est pas la seule puisque d'ici à 25 ans le nombre de personnes âgées va doubler dans le monde.

L'allongement de l'espérance de vie est sans nul doute un progrès. Cependant, dans bien des cas, elle s'accompagne également de situations de perte d'autonomie de cette catégorie de la population.

A la lumière des travaux et des déplacements de la Commission, cet avis montre que les Outre-mer ne déroge pas non plus à ces projections.

En effet, dans nos territoires, à horizon 2030, les Antilles et La Réunion feront partie des territoires français les plus concernés par le vieillissement démographique. A titre d'exemple, la Guadeloupe et la Martinique compteront plus de personnes âgées que de jeunes.

Là-bas plus que dans l'Hexagone, la perte d'autonomie est d'autant plus préoccupante que le contexte socio-économique est déjà fortement dégradé. Les carrières hachées ou la durée passée au chômage avec un nombre croissant de bénéficiaires de prestations sociales rendent cette population encore plus vulnérable du fait de retraites particulièrement basses. A cela s'ajoute une précarité sanitaire puisqu'elles sont davantage sujettes aux prévalences de maladies notamment cardiovasculaires. Cette précarité se révèle au nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées qui est 7 fois plus élevé que dans l'Hexagone.

Cette paupérisation a un double effet car les coûts plus élevés dissuadent beaucoup d'entre eux à se soigner alors que dans le même temps cette population dépendante accède difficilement aux établissements spécialisés tant les tarifs sont exorbitants pour des bas revenus.

En dépit de cette situation, les associations du secteur et les acteurs locaux font preuve de beaucoup d'initiatives souvent avec peu de moyens.

Avec une acuité particulière vue l'accumulation des retards, les Outre-mer doivent mettre l'accent sur l'insuffisance, la vétusté et les capacités d'accueil en EHPAD.

Cependant, ces territoires doivent impérativement relever les défis de l'investissement dans l'accompagnement qui sont tout autant des opportunités économiques. Pour cela, il convient de redonner à la fois toute son attractivité aux métiers du service à la personne et aux aidants par la formation, la revalorisation des conditions de travail et la reconnaissance de ces activités.

La teneur des débats en Commission montre combien le financement de la perte d'autonomie est un sujet de préoccupation pour notre société dans son ensemble.

Si le pays a longuement tâtonné avant de créer la 5ème branche, il ne pourra sans cesse repousser sa décision d'énoncer des recettes pérennes au financement de la politique de soutien à l'autonomie.

Fiscalité, impôt sur les entreprises, assurance ou encore augmentation des prélèvements obligatoires, toutes les hypothèses de financement supplémentaires sont sur la table. Le CESE plus que jamais a rempli pleinement sa mission d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics en proposant plusieurs pistes avec ces bénéfices et ces limites.

Aux décideurs maintenant de fixer les ressources pour répondre aux enjeux de la vie autonome.

**Le groupe des Outre-mer a voté cet avis.**